

SECTION TENNIS DE TABLE DU FOYER RURAL D'AUSSONNE

REGLEMENT DU TOURNOI

**La section Tennis de Table du Foyer Rural d'Aussonne organise le
30 Mai 2019 (Jeudi de l'Ascension)**

**Un tournoi régional de tennis de table
homologué par la FFTT sous le numéro [XXX/2018-R](#)**

**au Gymnase Municipal d'Aussonne « Salle Pierre Denis »
Place Jean Jaurès, 31840 Aussonne**

Article 1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses, Jeunes et Adultes licenciés FFTT traditionnels de Midi-Pyrénées.

Article 2 - Le tournoi comportera 6 tableaux :

Tableau	Catégorie	Début
A	≤ 799 (NC – 7)	09h00
B	1100 - 1799 (11 – 17)	10h00
C	≤ 1099 (NC – 10)	11h20
D	≤ 1499 (NC – 14)	12h40
E	Toutes catégories	14h00
F	≤ 1299 (NC – 12)	15h20

Le pointage aura lieu 30 minutes avant l'horaire indiqué.

Les tableaux sont ouverts aux joueuses féminines et aux jeunes.

Chaque tableau est bloqué à 36 inscriptions.

L'organisation se réserve le droit d'annuler des tableaux si le nombre d'inscrits est trop faible.

Article 3 - Le premier tour se déroulera par poules. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer les phases finales par élimination directe.

Article 4 - Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquence l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.

Article 5 – Le juge-arbitre sera Mr Laurent POUGET (JA2).

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement **F.F.T.T.** en vigueur (parties au meilleur de **5** manches en **11** points) sur **12** tables. Les balles utilisées seront de couleur blanche en plastique. **L'organisateur ne fournira pas les balles.**

L'organisateur exigera la présentation de la licence de la saison en cours.

Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short.

Le collage ainsi que le recollage sont interdits, aussi bien dans la salle qu'à ses alentours.

Article 6 - Un joueur peut s'inscrire à 1, 2 ou 3 tableaux maximum. Les droits d'engagement sont fixés à 7 euros pour 1 tableau, 13 euros pour 2 tableaux, 18 euros pour 3 tableaux.

Article 7 -

Inscriptions : jusqu'au mercredi 29 mai 2019 à midi

Par email (préférable) ou téléphone auprès de

– Mr Grégory CHALOPIN – gregory.chalopin@altran.com – Tél 06 81 80 53 37

Règlement sur place. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Foyer Rural Aussonne section Tennis de table »

A l'inscription les joueurs devront obligatoirement présenter leur licence 2018/2019

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place, en cas d'acceptation, celle-ci serait majorée de 1 € par tableau.

Article 8 - Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes seront récompensés en espèces ou chèque (ou bon d'achat pour les mineurs) ou Lots.

La dotation sera la suivante (les montants sont indiqués en euros) :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste
A	15	10	0
B	40	20	Lot
C	20	10	Lot
D	30	15	Lot
E	70	30	Lot
F	25	15	Lot

Article 9 - Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 10 - Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Une buvette proposera des sandwiches (barbecue) et des boissons.